

# Personnes âgées ou handicapées : vivre dignement

Escroqueries, négligences, humiliations, violences... La maltraitance des personnes âgées ou handicapées est une réalité. Chacun peut y être confronté, dans sa famille ou au travail. Il faut en parler pour la combattre.

Texte : Marie-Pierre Moyot. Illustration : Gwen Keraval.

## LA MALTRAITANCE, C'EST QUOI ?

Selon le Conseil de l'Europe, la maltraitance est une forme de violence qui se caractérise par tout acte ou omission, commis par une personne ou un groupe, qui porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une personne, ou encore qui compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière.

## QUI SONT LES VICTIMES ?

Ce sont souvent des personnes en état de fragilité, en raison de leur âge ou d'un handicap, qui font l'objet

de violences. Besoin d'aide pour les repas ou la toilette, dénuement, manque de jugement ou perte de mémoire, isolement... tout cela renforce la vulnérabilité.

## DÉCELER LES MAUVAIS TRAITEMENTS

Les actes de malveillance sont d'autant plus difficiles à déceler qu'ils sont souvent cachés, la personne âgée ou handicapée étant sous la dépendance de celui qui la maltraite.

- **Violence psychologique :** ridiculiser, abuser, faire peur, infantiliser, faire abstraction du vécu ou des habitudes de la personne...
- **Violence matérielle :** détournement de pension, surfacturation de services...
- **Violence physique :** non-respect de l'intimité, médicaments non fournis ou donnés abusivement, gifles, obligation de manger rapidement, agression sexuelle...

- **Violation des droits :** non-respect des droits et des besoins...
- **Mauvaises conditions de vie :** logement insalubre, manque d'hygiène, privation d'objets personnels...

## QUI MALTRAITE ?

Fatigue, problèmes personnels, comportement jugé agaçant de la personne assistée... Nous sommes tous potentiellement maltraitants. Selon Alma (Allô Maltraitance des personnes âgées et/ou handicapées), 70% des actes de maltraitance sont commis par des membres de la famille. À domicile, il s'agit souvent de violences physiques (coups, brûlures...), psychiques (menaces, insultes...) ou financières (vol, escroquerie...). En établissement, quatre pensionnaires sur dix font état de négligences (privation d'aide, oubli...).

## allô... Alma

Alma France, réseau d'écoute téléphonique sur la maltraitance envers les personnes âgées ou handicapées.

■ Tél. : 39 77. Du lundi au vendredi, de 9 h - 19 h, coût d'un appel local.

## AGIR, UN DEVOIR

Rompres le silence pour ne pas être complice et pour aider la personne âgée ou handicapée : il est du devoir de tous d'agir. Chacun doit donc dépasser ses craintes. Mais mieux vaut alerter les services compétents plutôt qu'intervenir seul.

**EN CAS D'URGENCE, À QUI S'ADRESSER ?**  
Appeler la police ou la gendarmerie 24 h/24 et 7 j/7. Tél. : 17 ou 112 (à partir d'un mobile).

**EN CAS DE DOUTE, OÙ S'INFORMER ?**  
Conseil général de l'Aube.  
■ **Didams. Direction Personnes âgées/ personnes handicapées.** Tél. : 03 25 42 48 81 ou 82.  
■ **Après de l'unité Personnes âgées/ personnes handicapées** du centre médico-social le plus proche.  
• **La Chapelle-Saint-Luc.** Tél. : 03 25 42 43 41.  
• **Troyes.** Tél. : 03 25 42 48 96.  
• **Pont-Sainte-Marie.** Tél. : 03 25 46 44 75.  
• **Aix-en-Othe.** Tél. : 03 25 46 22 25.  
• **Arcis-sur-Aube.** Tél. : 03 25 47 33 17.  
• **Côte des Bars.** Tél. : 03 25 29 03 54.  
• **Romilly-sur-Seine.** Tél. : 03 25 24 42 68.



## Solidaire des aînés

Aider à combattre la maltraitance... C'est une des multiples actions menées par le Conseil général dans le cadre de sa politique médico-sociale (47% de son budget, soit 158 millions d'euros). Un quart d'entre elles (37 millions d'euros) s'adressent aux personnes

âgées : allocation personnalisée d'autonomie (Apa), maintien à domicile (aide ménagère, services d'accompagnement, téléassistance), aide à l'hébergement en établissement ou en accueil familial, aide à la rénovation des structures d'accueil...



## SOS médecins

Composez désormais le 3 624. Le cabinet médical de l'association a déménagé au 90, rue du Général-Sarrail, à La Chapelle-Saint-Luc. Sur rendez-vous uniquement.

## CANTON D'ARCIS-SUR-AUBE Christian Lasvigne, conseiller général



Le 25 avril dernier, les électeurs du canton d'Arcis-sur-Aube ont choisi Christian Lasvigne (et sa suppléante Sandrine Klein) pour les représenter au Conseil général. Médecin généraliste à Arcis, le nouvel élu est également maire adjoint de la commune de Voué. En attendant le prochain renouvellement de l'assemblée départementale, en mars 2011, Christian Lasvigne remplacera son prédécesseur, Joseph Gradassi (décédé), dans les différentes instances où il siègeait - à commencer par la commission de l'Action sociale, de la santé, de la solidarité et de la sécurité.

■ Tél. : 03 25 37 54 46.  
■ christian.lasvigne@cg10.fr



FESTIVAL

## Nuits Chedid... en Champagne

« On ne dit jamais assez aux gens qu'on aime, qu'on les aime. » C'est le titre que Louis Chedid a lui-même donné au 23<sup>e</sup> festival des Nuits de Champagne. L'édition 2010 promet de faire date. L'auteur-compositeur-interprète - qui sort tout juste de l'aventure du *Soldat rose* - réserve au public troyen la primeur scénique de son nouveau spectacle, nourri par l'album qui sera dans les bacs en septembre. Pour peaufiner ce concert, l'artisan de *T'as beau pas être beau*, *God save the swing* ou *Ainsi soit-il* sera en résidence à Troyes pendant la semaine qui précède le festival. Et quand on sait que Louis Chedid s'est initié au chant en intégrant les Petits Chanteurs à la croix de bois, on imagine l'émotion qui émanera du Grand Choral et du Chœur de l'Aube avec ses 800 collégiens chanteurs. Côté programmation, ses amis (Cabrel, Souchon, Sanseverino, etc.) ainsi que Matthieu, son fils, seront là pour faire "la fête à Louis Chedid" - une soirée exceptionnelle et une première dans l'histoire du festival. Louis entraînera aussi dans son sillage de jeunes talents : Jeanne Cherhal,



Bernard Benant

Aldebert, Yodelice, Jérémie Kisling... La billetterie est ouverte. Alors... moteur ! On n'attend pas octobre pour prendre ses places et dire à Louis Chedid et à ses amis combien on les aime.

■ **Festival Nuits de Champagne.** Troyes. Du 24 au 31 octobre.  
■ **Réservez** au 03 25 42 02 03 ou sur [www.nuitsdechampagne.com](http://www.nuitsdechampagne.com).

## PATRIMOINE

### Sur la route des églises à pans de bois



Nicolas Dohr

L'ÉGLISE de Longsols.

Édifiées entre la fin du XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, les pittoresques églises à pans de bois constituent une curiosité et un joyau du patrimoine architectural de la Champagne. Longtemps ignorées, elles ont été restaurées. Le Comité régional du tourisme en a fait un itinéraire, des lacs de la forêt d'Orient au lac du Der. Empruntant des routes

de campagne jalonnées d'étangs et de lacs, de forêts et de prairies, ce parcours vous guidera à la découverte de ces édifices modestes et ô combien chaleureux.

■ **Route des églises à pans de bois de Champagne.** Itinéraire à télécharger sur [www.tourisme-champagne-ardenne.com](http://www.tourisme-champagne-ardenne.com)  
■ **Les Églises à pans de bois de Champagne,** éd. Dominique Guéniot. Un guide sur le chemin de la découverte. 8 €.

## EN BREF

### TRANSPORT SCOLAIRE

**Attention aux délais !** Pour accéder au transport scolaire gratuit, les élèves doivent être munis d'une carte d'abonné portant leur photo. Téléchargez la demande d'inscription et retournez-la au plus tard le 10 juillet au service des transports du Conseil général.

■ [www.cg-aube.com/index.php4?rubrique=42](http://www.cg-aube.com/index.php4?rubrique=42).  
■ Tél. : 03 25 42 49 71.

### ROUTES DÉPARTEMENTALES

**Le bon numéro** La Drat (direction des Routes et de l'action territoriale au Conseil général) a changé de numéro de téléphone.  
■ Tél. : 03 25 42 21 50.



Musée d'Art moderne

### MUSÉES ET ÉGLISES DE TROYES

**Nouveaux horaires** Pour un meilleur accueil du public, la ville de Troyes ouvre plus tard certains monuments pendant l'été.  
■ **Musée Saint-Loup et musée d'Art moderne :** 10 h - 13 h et 14 h - 19 h, sauf le week-end (11 h - 19 h). Fermeture le mardi.  
■ **Églises (sauf cathédrale) :** 14 h - 19 h.